



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du vendredi 9 novembre 1792.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Rome, ce 20 octobre.* D'abord après l'arrivée d'un courrier de Turin, qui apporta la nouvelle de l'invasion des Français dans les états du roi de Sardaigne, il y eut en présence de S. S. une assemblée de sept cardinaux pour délibérer sur les affaires du temps. Le résultat unanime fut qu'on accorderoit à la cour de Turin les secours demandés, à l'effet d'empêcher les progrès ultérieurs des Français en Italie.

*De Vienne, ce 22 octobre.* La nouvelle apportée ici par une estafette que Mayence étoit menacé d'un siège, & que les habitans de cette ville étoient disposés à ouvrir leurs portes au premier coup de canon, a causé de vives alarmes. On attache une grande importance à la conservation de cette place, dont la prise arrêteroit la libre navigation sur le Rhin & sur le Meyn, & intercepteroit toute communication directe entre les provinces prussiennes & autrichiennes & les armées combinées. On craint d'ailleurs que les Français n'étendent facilement

leurs conquêtes dans un pays dont les habitans sont fatigués des impositions occasionnées par les frais de deux couronnemens dans le court espace de deux ans, & qui sont indisposés tant contre l'électeur qui a enlevé la jeunesse du pays pour faire des recrues, que contre la noblesse qui s'est rendue odieuse par son orgueil & son despotisme. On attribue le succès de l'invasion des Français à la fautive mesure du duc de Brunswick qui, en attirant à lui le corps du général d'Erbach, a donné trop de prise sur ses derrières.

*De Francfort, ce 28 octobre.* A la proclamation du général Custine contre le landgrave de Hesse, il faut ajouter ce qui suit : « Et vous, *soldats Hessois*, qui ne fûtes point ennemis de la nation française, la nation vous offre un sort heureux : quinze creuxer par jour, si vous voulez servir ; une pension de 45 florins, si vous ne voulez pas prendre parti dans les troupes ; le droit de cité — amour fraternel — & liberté. C'est de quoi je vous prévient, comme général de la République française. »

*De Mayence, ce 31 octobre.* « A compter d'au-



jourd'hui, nos troupes entrent en cantonnement, & il y aura en cette ville douze bataillons en garnison. Ainsi nous passerons ici l'hiver, & s'il ne survient de la nouvelle besogne, nous nous reposerons.

Par un bien mauvais temps il est parti d'ici, ce matin, un transport de 128 prisonniers Hessois faits par le colonel Houchard, dans une saline près de Friedberg, d'où l'on nous amène cent & quelques voitures de sel.

*De Coblenz, ce 26 octobre.* Les Hessois sont arrivés, & les Prussiens doivent être tous rendus ici dans deux jours. Demain les Prussiens commenceront à rétablir les fortifications demolies du 27 octobre. On vient de publier, de la part de l'aide-de-camp prussien, Richel, une instruction au magistrat municipal de cette ville, de la teneur suivante :

« Je veux être logé avec mon secrétaire, un chasseur de campagne & dix-sept chevaux, dans la maison du conseiller secret Linz. Demain matin à sept heures, & le soir à huit heures, deux magistrats se rendront chez moi, pour tout expédier ; le magistrat municipal en est responsable.

Le bourguemaître fera (suit la spécification) s'il ne le fait pas exactement, je m'en prendrai à lui.

L'indigne conduite de quelques personnes, (quelques-unes sont nommées) changera à ce que j'espère.

Demain à huit heures je veux savoir qui a donné l'ordre de détruire les batteries & les préparatifs de défense.

(Les batteries avoient été effectivement détruites quelques jours auparavant par quelques centaines des paysans, pour ôter aux Français tout sujet d'agir offensivement.)

Je demande au nom du roi qu'il ne soit plus question d'invitation ultérieure des ennemis.

(On avoit envoyé de Coblenz une députation au général Custine, pour le prier d'épargner les ci-

toyens & habitans de Coblenz, & pour excuser le mieux possible la conduite du souverain mal conseillé.)

*De Cologne, ce 25 octobre.* Les chasses, les richesses de la cathédrale, les chanoines & quelques gens riches démenagent en grande hâte. Tous les saints sont transportés à Vesel. Au milieu de ces mouvemens de fuite, on remarque que M. de Dohm, ministre prussien, ne fait aucun préparatif de retraite. Les ci-devant princes se disposent, ajoute-t-on, à aller passer l'hiver à Liège, & débirent qu'ils ont des projets nouveaux, tous infaillibles pour le printemps prochain.

#### F R A N C E.

*Paris.* Il y a toujours beaucoup de fermentation pour les billets de la maison de secours. Les citoyennes de la Halle ont été en grand nombre à la commune, pour en demander le remboursement. Pressé par elles, le conseil de la commune avoit arrêté de rembourser une somme de 25,000 liv. à celles qui se présentoient avec ces billets ; mais l'insuffisance des moyens a bien vite été sentie. L'on a proposé de réunir le conseil-général & le département, pour aviser aux moyens à prendre pour venir au secours du peuple, qui est comblé de ces sortes de billets. Le conseil-général & le département ont arrêté de se transporter à la convention. Cambon venoit de faire le rapport ; il a déclaré que le déficit étoit de 5,500,000 livres, & qu'il falloit établir un impôt additionnel sur ceux qui ont plus de 500 livres de revenus, à répartir sur les impositions de 1791, 1792 & 1793.

§. Le 4 novembre 1792, l'an premier de la république française, Charles Vilette, député à la convention nationale, en présence des témoins & du médecin accoucheur, a présenté un garçon né de son légitime mariage avec la citoyenne Reine-Philippe Varicour, qu'il a déclaré vouloir nommer *Voltaire Vilette.*



*Extrait des registres du conseil exécutif provisoire,  
du 24 octobre 1792.*

Le conseil délibérant sur la situation de la République, relativement à la guerre qu'elle a entreprise contre les despotes coalisés ;

Considérant qu'en vain le patriotisme des citoyens, la valeur des soldats & l'habileté des généraux auroient repoussé au-delà des frontières les armées ennemies ; si elles pouvoient encore, en s'établissant dans les pays circonvoisins, s'y renforcer avec sécurité, & y préparer impunément les moyens de renouveler incessamment leur invasion ;

Considérant que toute résolution générale & nécessaire pour l'honneur comme pour la sûreté de la République, ne peut qu'être avouée par la nation & par la convention nationale.

Arrête que les armées françaises ne quitteront point les armes, & ne prendront point de quartiers d'hiver, jusqu'à ce que les ennemis de la République aient été repoussés au-delà du Rhin.

Pour ampliation conforme au registre,

*Signé GROUVELLE, secrétaire.*

### PROCLAMATION.

CITOYENS SOLDATS,  
Ce que le pouvoir exécutif vous commande, ce que vous avoit déjà ordonné un décret de la nation, est sans doute le vœu le plus ardent de vos cœurs.

C'est vous qui avez vu de plus près les ravages de nos ennemis ; c'est vous qui avez coupé leur marche ; c'est vous qui, de poste en poste, avez chassé ces armées d'esclaves & de tyrans hors de nos frontières ; c'est vous qui devez sentir l'impossibilité de vous arrêter un instant dans une course si glorieuse.

Ces satellites des despotes ne sont plus sur le territoire de votre République ; mais ils sont encore devant vous, mais ils voyent, mais vous les voyez. Non, il ne vous seroit pas possible de prendre du repos & de leur en laisser. Vous les poursuivrez

jusqu'à ce que leurs regards même ne puissent plus atteindre au sol de la France ; vous les poursuivrez jusqu'au delà de ce fleuve rapide, qui, comme pour balayer leurs souillures, coule entre la terre des hommes libres & la terre des hommes esclaves.

Soldats d'un empire antique & d'une République naissante, savez-vous quelle est l'espérance de nos ennemis ?

Ils disent que les soldats Français ont toujours fait des miracles dans des momens d'enthousiasme ; mais que leur enthousiasme passe & les miracles avec lui ; mais qu'on les a toujours écrasés lorsqu'ils se reposoient ou se rejoissoient dans leur gloire. Ainsi vos ennemis croient que vous n'avez encore que ces vertus brillantes, que le despotisme même n'avoit pu étouffer en vous. Défenseurs des droits de l'homme, faites-leur connoître les nouvelles vertus que la liberté vous a données ; faites-leur comprendre que l'enthousiasme des hommes qui combattent pour les principes éternels de la raison & de la nature, est indestructible & éternel comme ces principes.

Ils disent que vous avez vaincu des armées, mais que vous cédez aux rigueurs des saisons ; soldats de la République française, faites-leur voir que vous surpasserez en tout, comme dans la justice de votre cause, ces légions de la République romaine, qui, dans la même guerre, combattoient & triomphoient sur les cimes glacées des Alpes & dans les sables brûlans de l'Afrique : faites-leur voir que, dans le cœur de l'hiver, vous ferez les poursuites, s'il le faut, jusques dans les antres du Nord, & que là, vous ferez vaincre également & eux & leur climat.

Soldats de la France, chacun de vous doit avoir le sentiment qui a fait les succès & la gloire du plus grand capitaine de l'antiquité ; chacun de vous doit croire n'avoir rien fait, tant qu'il lui restera quelque chose à faire.

Le pouvoir exécutif veillera sur les nouveaux besoins que l'hiver va vous faire sentir, non comme les despotes avoient coutume de veiller sur les besoins des soldats, dont l'existence n'avoit un prix que pour leur ambition ; mais comme des frères veillent sur les besoins de leurs frères, mais comme les pères sont inquiets & attentifs sur les besoins de leurs enfans.

Guerriers, à qui les nouvelles destinées de la France & du genre humain sont confiées, vous ne pourriez vous retirer dans ces cantonnemens que



pour vous exercer dans l'art des manœuvres & de la tactique, que pour y vivre au milieu de l'image & des fatigues de la guerre; & pour vous, ce sont les dangers qui doivent adoucir les fatigues; & vous c'est en combattant & non en manœuvrant que vous devez étudier l'art des combats: les batailles & les triomphes doivent être votre école.  
(La suite à demain)

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Hérault Sechelles.

Suite de la séance du mercredi 7 novembre.

Cambon a fait sentir l'inconvénient de toutes les caisses patriotiques que plusieurs municipalités ont érigé ou laissé ériger dans leur sein. En conséquence, il a fait décréter qu'à compter du jour de la publication du décret, toute émission nouvelle de billet cessera, que les planches en seront brisées, qu'il sera nommé des commissaires pour vérifier l'état de toutes ces caisses, & des valeurs servant de gages à ces effets, & qu'il sera ensuite procédé au brûlement des billets qui seront retirés de la circulation d'ici au premier janvier.

Séance du jeudi 8 novembre.

Le ministre de la marine communique une lettre du contre-amiral Truguet qui, outré de voir que sous les murs d'Onelle, son navire parlementaire avoit été foudroyé, écrit au commandant de la place, qu'il fait que les prêtres ont été les instigateurs de ces assassinats, & qu'il veut qu'on les lui livre. Sur le refus, le contre-amiral a fait canonner la ville; on a fait une descente; la ville a été mise au pillage; tous les prêtres ont été massacrés.

Le général Custine écrit de Mayence qu'il fait que les ennemis veulent le débusquer, mais qu'il est sûr de se maintenir dans sa position pourvu qu'on le débarrasse de l'imbécille Kellermann, & tout ira bien. Il joint un plan de campagne, qu'on renvoie au comité, & une proclamation aux Allemands, dont il attend les meilleurs effets.

On décrète plusieurs articles sur la nomination aux places de l'armée, qui seront toutes à la nomination du conseil exécutif; les généraux conservent le droit de nommer aux places d'officiers, pour actions d'éclat & de bravoure.

Cambon dénonce les marchés usuraires faits pour les approvisionnements de l'armée. Un juif, Benjamin, s'est soumis de fournir, en lui payant moitié en numéraire, moitié en assignats, 192 mille pintes de vin, à 18 sols 6 deniers la pinte; 80 mille quintaux de bœuf salé, à 27 sols la livre; 432 quintaux de lard salé, à 34 sols 6 deniers la livre; 216 quintaux de ris, à 66 livres le quintal; chaque cheval 30 louis en numéraire, &c. Ces marchés ont été ordonnés & souferits par Montesquiou. On annulle tous ces marchés, on ordonne le paiement au juif Benjamin, des fournitures par lui faites au prix ordinaire du temps auquel elles ont été faites. Un courrier extraordinaire porte l'ordre d'amener le juif Benjamin à la barre, & Vincent le commissaire des guerres.

Il sera fait demain un rapport sur la conduite de Montesquiou.

Le capitaine Duval dénonce l'état-major de la Guadeloupe, qui a forcé les Colons de prendre la cocarde blanche, de fouler aux pieds celle tricolore; & ont commis une foule de vexations. Le ministre de la marine est autorisé à rappeler tous les commissaires civils & militaires, administrateurs & fonctionnaires des îles du vent & sous le vent d'Amérique; à faire passer aux Colonies, trois bataillons de gardes nationaux, à armer en guerre un vaisseau de 74, pour, avec celui de la République, de 110 canons & quatre frégates, porter des forces aux îles. Quatre commissaires, nommés par la convention nationale, les accompagneront. L'on porte des décrets d'accusation contre les gouverneurs & intendans de la Guadeloupe, de la Pointe-à-Pitre, des îles du vent, Blanchelade, gouverneur de Saint Domingue, & autres. Ses nouveaux commissaires sont revêtus de pleins pouvoirs, & pourront passer ensuite à Saint-Domingue, & y porter toutes les forces qu'ils jugeront convenables.

On souferit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, au verso: le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.